

RÉUNION DE QUARTIER SAINT-LÉON



Au croisement des rues du Savon et Kuhlmann.



Le gymnase Maurice Barrès.



La rue d'Ostheim.

Entre les quartiers Saint-Antoine Ladhof et Saint-Joseph/Mittelharth, se niche le quartier Saint-Léon, un secteur de 3,63 km² empreint d'histoire et doté d'équipements structurants pour le territoire. Précédemment à vocation agricole, il héberge à partir du début du 19^e siècle le nouveau cimetière municipal. Vers 1843-1945, l'armée construit une caserne de cavalerie, la caserne Lacarre, qui a fait place aujourd'hui aux bâtiments de la Gendarmerie nationale. Plus tard, d'autres bâtiments militaires sont érigés le long de la route de Strasbourg: ce sont les quartiers Walter (1905-1909) et Bruat (1912-1913). Le quartier se densifie également grâce à l'industrie et aux Brasseries et Malteries de Colmar, regroupement de trois brasseries colmariennes qui s'installent dans la rue de la Cavalerie après la Première Guerre mondiale. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs ensembles d'habitation voient le jour, comme la cité Saint-Vincent-de-Paul en 1952.

Le quartier Saint-Léon, aujourd'hui, fait toujours la part belle aux espaces d'habitation agrémentés de squares, de rues agréables à vivre et de jardins familiaux. Plus au nord, on y trouve le Parc des expositions et l'aéroport de Colmar-Houssen.



Les Grandes brasseries et Malteries de Colmar (au coin de l'actuelle rue des Brasseries et de la rue de la Cavalerie), années 1930.

©Archives municipales de Colmar/DR

SERVICES EN LIGNE



De nombreuses démarches administratives sont désormais réalisables sur Internet par les usagers. Simples et rapides, ces opérations évitent les temps d'attente à la Mairie !

Nouvelle carte d'identité

Nouveau ! La carte d'identité (format carte de crédit) est accessible même avant expiration de l'ancienne. Elle est valable 10 ans pour les majeurs. La pré-demande s'effectue en ligne sur ants.gouv.fr. Elle permet d'activer l'identité numérique en mairie (durée 5 ans) et donne la possibilité d'intégrer permis, carte vitale dématérialisée et procuration de vote. **Anticipez vos démarches !** N'attendez pas le dernier moment pour effectuer vos démarches, les délais peuvent s'allonger selon les périodes de l'année. À partir du 1^{er} septembre, la prise de rendez-vous sera obligatoire pour toute demande de titre d'identité à la Mairie et à la Mairie annexe.

Actes d'état civil

Demandes d'actes de naissance, de mariage ou de décès : effectuez directement votre demande en ligne.

Recensement citoyen

Tout jeune français a l'obligation de se faire recenser dès ses 16 ans.

Pré-demande de Pacte civil de solidarité

Mode d'emploi : saisissez directement les informations pour votre pré-demande de PACS sur service-public.fr



*Des difficultés à réaliser vos démarches en ligne ?
Des conseillers numériques sont là pour vous aider.
Prenez rendez-vous sur colmar.fr ou directement
à l'accueil de la Mairie.*

Les démarches sont à réaliser sur colmar.fr, rubrique démarches en ligne.

BIEN VIVRE DANS MA VILLE



LA MUNICIPALITÉ EST À VOTRE ÉCOUTE

Permanences du Maire

Le Maire de Colmar favorise un contact direct avec ses concitoyens. Il organise ainsi plusieurs permanences chaque mois, à la Mairie et dans les quartiers.

Les prochaines dates :

- **Jeudi 4 septemb 2025** - Mairie annexe
Quartier Ouest - 8h30 (accueil dès 8h)
- **Jeudi 11 septembre 2025** - Mairie de Colmar
(entrée rue des Clefs) - 8h30 (accueil de 7h30 à 8h20)
- **Jeudi 18 septembre 2025** - Mairie de Colmar
(entrée rue des Clefs) - 8h30 (accueil de 7h30 à 8h20)
- **Jeudi 25 septembre 2025** - Mairie de Colmar
(entrée rue des Clefs) - 8h30 (accueil de 7h30 à 8h20)

À noter : pour faciliter la préparation à l'entretien, vous êtes invités à remplir un formulaire en ligne sur colmar.fr au minimum 48h avant la date de la permanence à laquelle vous souhaitez vous rendre.

Conseil municipal

Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public et retransmises en direct sur la page Facebook de la Ville, ainsi que sur la chaîne locale TV7.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le **lundi 22 septembre 2025** à 18h30.



DES DISPOSITIFS D'AIDES

Pour accompagner au mieux ses habitants, la Ville de Colmar propose différents dispositifs d'aides et services. Quelques exemples :

Une aide pour l'acquisition d'un vélo neuf

Moyen de transport plus propre et plus économique, le vélo est un outil précieux au service de la transition écologique. Afin de valoriser son utilisation, la Ville de Colmar a mis en place un dispositif d'aide, en octroyant une subvention pour l'achat d'un vélo neuf par foyer. La participation financière à l'acquisition d'un vélo neuf sera de 120€ maximum. Dans le cas de l'achat d'un vélo à assistance électrique, elle sera de 200€ pour la première demande de participation du foyer ou de 100€ pour les foyers ayant déjà bénéficié d'une participation de la Ville pour l'acquisition d'un vélo « classique ».

Aide à la scolarité

Afin de préserver au mieux le pouvoir d'achat des familles colmariennes et de les aider à faire face aux dépenses liées à la scolarisation des enfants, la Ville de Colmar attribue une aide financière en septembre aux familles colmariennes dont un enfant entre en école élémentaire ou au collège. Une prime de 75€ est prévue pour un enfant qui entre en CP. Pour un enfant entrant en 6^e, la prime est de 100€. Ces mesures concernent aussi bien les établissements publics que privés.

Le ciné pass

La Ville de Colmar propose un ciné pass permettant de bénéficier de tarifs réduits au cinéma. Le dispositif concerne trois tranches d'âge :

- Les juniors (6 à 15 ans révolus)
- Les seniors (60 à 69 ans révolus)
- Les seniors plus (70 ans et plus)

Le ciné pass est utilisable au cinéma CGR de Colmar et est valable un an à compter de la date d'achat. **La distribution des ciné pass se fait désormais à la Maison des associations : les mardis de 14h à 17h30, les mercredis de 9h à 12h, les jeudis de 14h à 17h30.**



Des poules pour réduire les déchets

Colmar Agglomération, dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, s'est engagée dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace extérieur pour les accueillir, un couple de poules pondeuses. Deux poules consomment environ 300 g de biodéchets/jour, soit une centaine de kg de biodéchets produits par un ménage de deux personnes sur une année.

Retrouvez tous les dispositifs d'aides et effectuer vos démarches sur colmar.fr et agglom-colmar.fr

DES TRAVAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE



La collectivité et ses partenaires investissent, année après année, pour rendre le quartier agréable et pour moderniser les équipements. Voici les opérations les plus importantes réalisées en 2023 et 2024 dans le quartier Saint-Léon.

Voirie

En 2023, la **rue Frédéric Kuhlmann** a bénéficié de travaux de réaménagement.

Coût: 587800€.

En 2024, la **rue d'Agen** a été réaménagée.

Coût: 964500€.



Éclairage public et signalisation

En 2023, **rue Frédéric Kuhlmann**, de nouveaux éléments d'éclairage public ont été installés et le réseau de télécommunications a été enfoui.

Coût: 157500€.

En 2024, ces mêmes travaux ont été réalisés dans la **rue d'Agen**. Par ailleurs, dans diverses rues, les éclairages au LED ont été renouvelés.

Coût pour 2024: 274600€.

Gestion des déchets

En 2024, des conteneurs enterrés ont été posés **rue d'Agen** et **rue Henry Wilhelm**.

Coût: 94900€.



La rue d'Agen.

Gaz

En 2024, des travaux de renouvellement du réseau de gaz ont eu lieu dans les **rues Jean-Philippe Rameau, Jacques Thibaud, César Franck, Charles-François Gounod, Léon Boellmann** et **place Jean-Sébastien Bach**.

Coût: 528000€.

Eau

En 2023, rue Frédéric Kuhlmann, le réseau d'eau et les branchements ont été renouvelés. *Coût: 430000€.*



Assainissement

En 2023, rue Frédéric Kuhlmann, un collecteur d'eaux usées a été réhabilité. *Coût: 226000€.*

Eaux pluviales

En 2023, rue Frédéric Kuhlmann, le système d'évacuation des eaux pluviales a été déconnecté du réseau d'assainissement. *Coût: 120000€.*

Espaces verts

En 2023, la rue Frédéric Kuhlmann a été végétalisée, tandis qu'un jardin partagé a été aménagé rue de la Cavalerie. *Coût: 59000€.*
En 2024, rue d'Agen, des travaux de végétalisation ont été réalisés en accompagnement du réaménagement de la voirie. *Coût: 50900€.*

Sécurité

En 2023 et 2024, plusieurs caméras de vidéoprotection ont été installées dans le quartier. *Coût: 57100€.*

Cultes

En 2023 et 2024, des subventions ont été versées au Conseil de fabrique Saint-Léon pour des travaux à l'église Saint-Léon, au presbytère et dans la salle paroissiale. *Coût: 34800€.*

Enseignement

En 2023 et 2024, des travaux d'entretien et d'amélioration ont concerné les écoles maternelles Maurice Barrès et Magnolias, et l'école élémentaire Maurice Barrès. *Coût: 134100€.*



Économie

En 2023 et 2024, le Parc des expositions a bénéficié de travaux d'entretien et d'amélioration. *Coût: 195300€.*

Mobilités

En 2024, dans le cadre de la refonte du réseau de bus Trace, de nouveaux arrêts de bus ont été créés. *Coût: 242000€.*

Loisirs et sports

En 2024, le gymnase Maurice Barrès a bénéficié de travaux d'entretien et d'amélioration. *Coût: 42000€.*



La rue Frédéric Kuhlmann.

TROMBINOSCOPE DES ÉLUS



Éric Straumann
Maire de Colmar
Président de Colmar Agglomération



Odile Uhlich-Mallet
1^{re} Adjointe au Maire de Colmar
En charge de l'urbanisme, de l'équité
territoriale et de la transition énergétique



Pascal Sala
En charge du commerce,
de l'artisanat et de l'occupation
du domaine public



Sybille Berthet
En charge de la jeunesse,
de l'enfance et de l'éducation



Christian Meistermann
En charge de la voirie, de l'espace public,
du développement durable,
des espaces verts et des milieux naturels



Nathalie Prunier

En charge de la solidarité,
des personnes âgées,
du handicap et de la santé



Michel Spitz

En charge de la culture,
des arts et du patrimoine



Frédérique Schwob

En charge de l'attractivité,
du marketing territorial
et de l'innovation



Olivier Zinck

En charge des finances, de la prospection
budgétaire, de la commande publique
et des affaires juridiques



Michèle Sengelen-Chiodetti

En charge de la vie citoyenne,
des affaires civiles, des ressources
humaines et des relations internationales



Barbaros Mutlu

En charge des sports et des loisirs



Emmanuella Rossi

En charge de la sécurité
et de la médiation



Frédéric Hilbert

En charge de la mobilité douce
et urbaine et des déplacements
à vélo



Alain Ramdani

En charge de la Politique de la ville

UNE VILLE PROPRE EST L'AFFAIRE DE TOUS !



HYGIÈNE PUBLIQUE

Les moustiques tiges

Présents en France depuis 2004, les moustiques tiges sévissent désormais sur 70% du territoire français. Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence. **Pas d'eau stagnante = pas de moustiques !**

Il faut donc :

- Vider une fois par semaine : coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs (ou les remplir de gravier), gamelles, abreuvoirs pour animaux, bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine...
- Entretenir gouttières, rigoles et chenaux (curage), pièges à sable, bondes d'évacuation.
- Ranger à l'abri de la pluie : jouets d'enfant, brouettes, seaux et arrosoirs, poubelles.

Une démoustication peut exceptionnellement avoir lieu, uniquement en cas de maladie déclarée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : betaappli.brigade-verte.fr

Les pigeons

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les pigeons. Un arrêté municipal a été pris en ce sens. Par ailleurs, le nourrissage de pigeons avec du pain ou autres aliments encourage l'apparition d'animaux comme les cafards ou les rats.

Enfin, le nourrissage est une mauvaise pratique car notre nourriture n'est pas adaptée à leur alimentation. Le pigeon reste un animal sauvage et est capable de trouver seul de quoi se nourrir. Vous pouvez installer des pics aux endroits de repli des pigeons. Le cas échéant, il est conseillé de prendre contact avec des sociétés spécialisées.

Retrouvez tous les détails sur colmar.fr, dans la rubrique Hygiène publique ou contactez le service par mail à hygiene@colmar.fr



Collecte des déchets

Pour connaître les jours de collecte de vos biodéchets et ordures ménagères dans votre quartier, rendez-vous sur agglo-colmar.fr

Merci de sortir vos bacs la veille au soir après 20h et de les rentrer dès que possible après le passage du camion. Utilisez les sacs biodégradables pour les biodéchets et les sacs poubelle pour les ordures ménagères.

Il est important de respecter le tri des déchets ! Toutes les consignes sont à retrouver sur agglo-colmar.fr

Généralisation du service anti-tag

La Ville enlève les tags dessinés sur les bâtiments publics (gommage, enlèvement de la peinture...). Elle enlève les tags chez les particuliers si ces derniers ont au préalable déposé une plainte au commissariat central de la police nationale.

Propreté et déjections canines

Sur simple appel gratuit au N° Vert 0 800 800 731 les demandes en matière d'enlèvement de petits détritus (papiers gras, canettes, etc.) ainsi que des déjections canines seront traitées rapidement. Les propriétaires de chiens peuvent retirer gratuitement des sacs en plastique, à la Mairie, pour récupérer les déjections de leurs animaux.

Les ateliers municipaux et communautaires

Vous y trouverez de nombreux services et le matériel nécessaire au tri des déchets: badge déchetterie, bio-seau, sacs biodéchets, cabas de tri (bouteilles et plastique), guide du tri.

1 avenue de la Foire aux vins, à Colmar

Tél. 03 89 24 66 99

Lundi: de 8h30 à 12h

Mardi au jeudi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h





L'école maternelle Maurice Barrès.

Mairie de Colmar

1 place de la Mairie - Tél. 03 89 20 68 68

Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Permanence le vendredi jusqu'à 19h (pour l'état civil)

Antenne ouest (annexe)

5a rue de Zurich - Tél. 03 89 79 51 93

Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

- Retrouvez tous les services et informations pratiques pour les habitants sur colmar.fr et agglom-colmar.fr
- Envie de sortir à Colmar? Consultez l'agenda des sorties (spectacles, manifestations, concerts, expositions...) sur agenda.colmar.fr